

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 33

Artikel: Belgique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

Au congrès du Conseil international des Femmes à Washington

Une vieille dame qui se porte bien

N'étiez-vous pas récemment aux Etats-Unis, madame ?

— J'y étais en effet, et j'ai assisté, du 19 au 30 juin, à Washington, au 17e congrès du Conseil international des Femmes. Ce fut une brillante manifestation, on célébrait cette année le 75e anniversaire de cette grande fédération de sociétés féminines — créée aux Etats-Unis en 1888 — et je vous assure que c'est une vieille dame qui se porte bien : environ 400 participantes représentaient 56 conseils nationaux. Dans cette foule, nous étions sept Suissesses, sous la conduite de Mme Rittermeyer-Iselin, la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, notre conseil helvétique.

— Avez-vous beaucoup festoyé ?

— Non, nous avons surtout travaillé et l'activité a été grandement favorisée parce que toutes les séances étaient concentrées à l'Hôtel Statler-Hilton où la majorité des déléguées résidaient. Les quinze commissions permanentes étudiaient leur programme dans des salles particulières ; quelques séances plénières permirent d'écouter les résumés des rapports nationaux, des travaux du bureau et des commissions. C'est au cours d'une de ces séances qu'on a rendu hommage aux membres disparus du comité, parmi lesquels la doctoresse Renée Girod, de Genève, et Mme Lefauchaux a signalé le legs si large et généreux que le Dr Girod a fait au Conseil.

C'est aussi dans une séance plénière qu'on procéda à l'élection de la présidente internationale, Mme Mary Craig Schuller, née au Canada, dont la carrière au service d'œuvres internationales bénévoles la qualifie hautement pour succéder à Mme Marie-Hélène Lefauchaux (France). Celle-ci a remarquablement mené le Conseil, elle qui n'a pas rallié moins de vingt conseils nationaux nouveaux pendant six années de charge. Le secrétariat restera fixé à Paris, sous la direction de Mme Grinberg-Vinaver. Parmi les présidentes des quinze commissions, nous sommes fières que nos deux présidentes suisses aient conservé leur mandat, Mme Droin-de Morsier à la commission de morale sociale, et Mme Schmid-Kreis à la commission de la radio.

— Avez-vous progressé vers le but que, depuis trois-quarts de siècle, vous poursuivez, la protection des intérêts féminins, l'amélioration de la condition féminine partout où elle n'est pas satisfaisante ?

— Sans doute, bien des résolutions ont été votées en ce sens et les déléguées sont chargées d'obtenir, dans leur pays respectif la réalisation des vœux formulés ; ainsi en ce qui concerne le traitement des prisonnières, ou l'amélioration des régimes matrimoniaux... Nos résolutions ont aussi porté sur le plan international, à l'ONU et, dès maintenant à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, où nous venons d'obtenir le statut consultatif. Ce secrétariat, concernant les conseils européens uniquement sera fixé à Bruxelles, sous la direction de Mme Jadot. Sur ce plan supranational nous réclamons encore et toujours l'arrêt des expériences nucléaires.

— Vos programmes ont-ils évolué, depuis le XIXe siècle ?

— Sans doute, puisque les conditions évoluent constamment dans le monde, il y a toujours de nouvelles tâches qui se présentent et il faut répondre à de nouveaux besoins, ainsi l'aide que nous pouvons apporter à nos conseils dans les pays devenus récemment libres et qui se développent, mais ce qui demeure, et sont les principes sur lesquels notre action a été fondée, la règle d'or choisie jadis « faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit » garde toute sa fraîcheur et sa force inspiratrice. Les méthodes de travail jadis mises en place sont toujours valables, les libertés équitables réclamées en 1888 sont celles qui ont été inscrites en 1945 dans la Charte internationale des droits de l'homme. Nos pionnières n'ont-elles pas eu une vue prophétique de ce que serait l'avenir et de ses exigences ? Aussi le thème général de ce congrès anniversaire était-il parfaitement justifié : inspiration du passé, responsabilité pour l'avenir.

Mais ces séances, ces résolutions, ces débats administratifs dont je viens de vous parler, ne vous donnent qu'un très sec reflet de cette assemblée. En réalité, il faut ajouter le décor, la foule bigarrée des costumes nationaux, exotiques, le grand banquet d'ouverture, les invitations dans les ambassades — les Suissesses ont été reçues à dîner très aimablement par M. et Mme Zehnder, ambassadeur — l'excursion au sanctuaire de la Liberté américaine, au Mount Vernon, la croisière sur le « Potomac », le cocktail à la Maison-Blanche, où nous reçut la mère de la présidente Kennedy, le dîner d'adieu offert par le Conseil national des Etats-Unis, au Département d'Etat, où l'hôtesse était Mme Dean Rusk, femme du Secrétaire d'Etat.

En toutes ces occasions et au cours des repas journaliers, des visites instructives, des films, des concerts, nous avons pu prendre contact avec les femmes lointaines qui, autour du monde, s'appliquent avec bonne volonté à cette œuvre commune : l'aide effective et amicale à toutes leurs sœurs qui sont dans le besoin, ou traitées inéquitablement. L'appui de cette grande fédération que respectent les gouvernements s'est révélée efficace, qu'elle continue sa tâche dans le même esprit.

Propos recueillis de

Mmes Droin et Rochedieu, participantes à ce Congrès

L'une des caractéristiques des dernières années est l'intégration — au sein du CIF — de pays qui ont récemment atteint leur indépendance. C'est ainsi qu'à Washington la demande d'affiliation des pays : Cameroun, Congo (Brazzaville), Equateur, Gambie, Kenya, Libéria, Luxembourg, Niger, Sierra Leone, Trinidad-Tobago, a été acceptée, d'autres sont encore à l'étude, portant le nombre des pays affiliés au CIF à 57.

Il va sans dire que l'affiliation de ces pays « neufs », en plein développement, présente des problèmes nouveaux eux aussi. Les conseils nationaux se doivent d'être représentatifs des différents milieux de leur pays et garder une stricte indépendance envers les partis politiques. Une telle indépendance exige beaucoup d'objectivité et une expérience « politique » de longue haleine. Il n'est pas toujours aisé de la maintenir, surtout face à une souveraineté nouvelle. Les besoins de ces pays sont aussi souvent différents de ceux des anciens. Mais n'est-ce pas justement là une des valeurs essentielles de la collaboration établie au sein du CIF que d'aider les femmes de ces pays qui brûlent les étapes, dans leur effort pour que soit établi un équilibre social dans lequel la femme prendra sa juste place ? La présidente sortante du CIF, Mme M.-H. Lefauchaux, s'exprimait elle-même en ces termes à ce sujet : « Je suis fermement que le travail en commun avec les associations des pays en voie de développement est une des tâches les plus intéressantes que nous offre cette seconde moitié du siècle : au bénéfice des Conseils nationaux depuis longtemps constitués, elle dissipe bien des ignorances, apporte la joie de nouvelles amitiés ; et dans les nouveaux Etats nous pouvons rendre de multiples services, ne serait-ce que pour assurer aux organisations féminines vis-à-vis des pouvoirs publics l'autorité qui découle d'une affiliation internationale. »

M^{lle} Ida SOMAZZI

Au cours de l'été s'est éteinte, dans 81e année, une femme qui a exercé un rôle important dans la vie féminine suisse. Il s'agit de Mlle Ida Somazzi, dr ès lettres, professeur privé en Argentine, puis, de retour en Suisse, à l'Ecole secondaire de Bollingen, à celle de Berne, enfin à l'école normale d'institutrices de la ville de Berne.

Originnaire du Tessin, elle avait gardé le feu du tempérament méridional, elle entraînait son auditoire et elle cherchait avec ardeur à lui faire partager ses convictions. Elle sentait profondément tout ce que nous devons aux libertés dont nous jouissons dans notre patrie. Elle avait connu l'existence à l'étranger, dans un autre continent, elle avait pu se rendre compte des privilèges dont nous jouissons, aussi est-ce avec appréhension qu'elle avait vu se développer dans l'un ou l'autre pays voisin l'enthousiasme pour la dictature qui, en promettant un ordre rigoureux, rassurait ceux qui redoutaient les révolutions.

C'est alors que fut fondé dans notre pays la communauté de travail « Femme et démocratie » qui rendit le service d'éclairer constamment notre opinion féminine sur les dangers des idéologies dictatoriales. Après avoir été présidente de « Femme et démocratie », elle en fut présidente d'honneur.

ZURICH

Victoire modeste, mais victoire quand même

Les électeurs du canton de Zurich ont accepté, le 7 juillet, les nouvelles lois ecclésiastiques qui donnent à l'Eglise catholique le statut d'église nationale (comme c'est déjà le cas de l'Eglise évangélique réformée) et qui accordent aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière ecclésiastique. Une femme peut donc être désormais pasteur à part entière. Cette votation a ceci d'intéressant que les électeurs se sont montrés plus résolument décidés à accorder aux femmes les droits qu'elles réclamaient que les membres des autorités — alors que, d'ordinaire, c'est plutôt le contraire. Le Grand Conseil craignait en effet que le droit de vote féminin ne fasse sombrer le bateau, c'est-à-dire les lois ecclésiastiques. Il s'avisa alors d'un stratagème ingénieux : il décida de séparer la question du droit de vote féminin des autres projets, et de la présenter séparément aux électeurs, afin que ceux-ci ne soient pas tentés, dans un mouvement de mauvaise humeur, de « balancer » tous les projets.

La suite des événements montra à quel point le Grand Conseil s'était trompé dans ses calculs. Dans la ville de Zurich, le projet accordant le droit de vote aux femmes est celui qui recueillit la majorité la plus compacte. Et si les résultats ne furent pas aussi brillants dans le canton, le projet fut voté à une majorité plus forte que les autres projets. Il est possible que le résultat de cette votation fasse impression sur la Constituante du futur canton de Bâle, qui a refusé d'inscrire le suffrage dans une constitution toute neuve, de crainte que cette disposition ne dressât contre le projet les détracteurs du vote des femmes. Ce n'est pas le nouveau « canton de Bâle » qui sera le premier des cantons de Suisse alémanique à se prononcer en faveur d'une collaboration des femmes à la vie civique. On se demande, en vérité, quel sera le canton assez courageux pour attacher le grelot !

S.F.

Aide de village

La première « aide de village » a commencé son travail à Aesch, près de Birmensdorf ; elle est à la disposition de tous les ménages pour les aider ou les diriger seule, selon les besoins. Son activité complète celle de l'aide familiale qui s'occupe seulement du ménage en cas de maladie de la mère des femmes. Ce n'est pas le village qui est payé mensuellement par la coopérative villageoise ; ses compétences sont très étendues, de sorte qu'elle est à même de diriger une grande exploitation paysanne.

SCHAFFHOUSE

Une femme présidente du synode

Pour la première fois en Suisse, une femme a été élue, à fin juin, présidente d'un synode de l'Eglise évangélique, dans le canton de Schaffhouse. Il s'agit de Mlle Friedel Walter, qui a été secrétaire aux entreprises G. Fischer, à Schaffhouse, et qui est à la retraite. Dans son discours, Mlle Walter a déclaré que si elle a accepté ces fonctions, c'est pour ne pas priver le synode de la chance de se montrer progressiste.

S.F.

SOLEURE

La jeune Hélène Bieli, de Mümliswil, a accompli ses huit années d'école primaire sans avoir manqué une seule fois la classe. Le Conseil municipal lui a fait don d'un carnet d'épargne contenant 100 fr.

BERNE

On compte actuellement dix-huit officières d'état-civil dans le canton de Berne, dont sept titulaires et onze suppléantes.

Les théologiennes dans notre pays

A la fin de 1962, notre pays comptait 94 théologiennes ; en 1961, 34 seulement. De ces théologiennes, 23 sont au service d'une paroisse, 8 exercent ailleurs la cure d'âme, 16 ont une autre activité dans l'Eglise et 3 professent dans des facultés de théologie. Les autres sont à la retraite ou sont femmes de pasteur ou de professeur ; 10 vivent à l'étranger.

Professions féminines

Lors de la remise à la presse du rapport de la Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne, le professeur Behrendt a parlé entre autres, de la possibilité d'une plus grande participation des femmes à la vie professionnelle, particulièrement aux professions libérales, cela sans préjudice pour la vie de famille. Ce serait une occasion d'examiner sérieusement la création de postes de travail à mi-temps ou temporaires pour les femmes mariées, ainsi que la réintégration dans les professions libérales des mères dont les enfants sont élevés.

FRANCE

Les femmes dans l'enseignement

Nous avons trouvé dans « le droit des femmes » les intéressants renseignements ci-dessous : La majorité des professeurs, pour les 10 millions d'élèves français, est constituée par des femmes. Dans l'enseignement primaire, on compte 68 % de femmes, dans l'enseignement secondaire, 60 %. Pour l'enseignement privé, on estime que les femmes représentent le 65 % des professeurs. Pour les lycées techniques, le pourcentage descend à 45 % dans l'enseignement général, et à 25 % dans l'enseignement pratique. Dans toute la France, en additionnant les chiffres de l'enseignement public et privé et en comprenant toutes les femmes s'occupant d'éducation, depuis les classes enfantines et maternelles, jusqu'aux facultés et à l'enseignement professionnel, on arrive à un total approximatif de 300 000 femmes éducatrices contre 140 000 hommes. Autrement dit, les deux tiers du personnel enseignant français sont des femmes.

C'est une femme, Mme Armande Latapie, qui dirige personnellement les travaux de restauration de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

ANGLETERRE

Une Charte de l'industrie en six points, établie pour les femmes par l'Union des syndicats de Grande-Bretagne, vient d'être adoptée par la conférence féminine de l'Union des syndicats à Rhyl, Pays de Galles. Cette charte demande de meilleurs salaires et conditions de travail et de meilleures possibilités d'avancement. Actuellement, le 10 % seulement des femmes exerçant une profession touchent le même salaire que les hommes.



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27 Direction : E. PIOTET

<p>● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées</p>	<p>● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français</p>
--	---

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

BELGIQUE

Pour la première fois dans l'histoire de l'Université catholique de Louvain, une femme a été promue docteur en droit canon. Il s'agit d'une Hollandaise de 28 ans, Mlle Jacoba Hanenburg, docteur en droit de l'Université de Groningue.

SUÈDE

Toutes les jeunes filles du pays, âgées de 18 ans, sont appelées à un cours obligatoire de premiers secours. A 26, puis à 38 ans, toutes les femmes qui n'ont pas de petits enfants, doivent suivre un cours de service civil auxiliaire.

ITALIE

La députée communiste Maria-Lisa Cinciarli-Rodano est la première femme qui ait présidé une session de la Chambre des députés.

IRAN

Le 17 septembre, les Iraniennes ont eu le droit, pour la première fois, de prendre part aux élections générales et de se laisser porter comme candidates.

PANAMA

Le dixième de la population féminine de ce pays exerce une profession ; actuellement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les professions libérales.

S'abonner à
FEMMES SUISSES
est une bonne affaire !

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 117 91



OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MATRIÈRE FÉDÉRALE